

E 13 (B)/184

*Le Président du Vorort, C. Cramer-Frey, à M. Zablet**Copie**L*

Zürich, 30 mai 1894

Je m'empresse de répondre à votre aimable lettre du 26 mai.¹

Il n'y a aucun doute que le Conseil fédéral suisse, d'accord avec l'opinion publique en général, ne demanderait pas mieux que de reprendre les négociations avec la France, en vue d'un rétablissement des anciens rapports commerciaux, seulement on devrait avoir quelque certitude d'aboutir cette fois-ci. Or, je pense que les difficultés qui s'opposent à la réussite d'une nouvelle tractation de ce genre, ne se trouvent pas en Suisse, mais plutôt en France. On perd peut-être un peu trop facilement de vue, en France, que les Chambres suisses avaient ratifié la Convention commerciale conclue après des négociations très laborieuses, et que c'est la Chambre française qui l'a rejetée et qui a provoqué la rupture. Ce sera donc du côté de la France que le premier pas doit être donné. Mais com-

1. Non reproduite; Zablet (rue du Vieux-Colombier 21, Paris) informe Cramer-Frey de la création d'une Union française pour la reprise des relations commerciales avec la Suisse.



ment faire? L'Union française qui vient de se former pense qu'on devrait commencer par des pourparlers individuels, ou entre groupes d'industriels et commerçants français et suisses. Permettez-moi de vous soumettre quelques objections à cette manière de procéder. Je répète que les bonnes dispositions ne font pas défaut, ni chez notre gouvernement, ni chez la majorité de nos producteurs qui font l'exportation vers la France. Il est même possible que du côté des derniers on consentirait à quelques modifications à telle ou telle des concessions de tarif que le gouvernement français nous a accordées par la Convention de 1892. Mais parmi les représentants suisses d'un même groupe, ou d'une même branche, il y a des divergences de vue, résultant de la diversité des genres spéciaux qu'ils fabriquent, ou de leur clientèle. Or ce n'est que le gouvernement, ce ne sont que les pouvoirs publics qui peuvent trancher cette difficulté. A part les producteurs-exportateurs, il y a d'autres intéressés qui trouvent leur compte dans la continuation de l'état de guerre actuel; cette guerre de tarifs a créé de nouveaux intérêts et plus elle se prolonge, plus ces derniers demandent à être ménagés. C'est encore le gouvernement seul qui représente l'ensemble de *tous les intérêts* du pays, et non pas un nombre *limité* d'industriels, ou d'agriculteurs qui saura trouver l'issue conduisant à un nouvel arrangement.

Il me semble donc que la tâche première et principale de l'Union française devrait consister à préparer le terrain chez vous, soit auprès des intéressés, soit auprès des pouvoirs publics. Au moment où l'on serait sûr que les mêmes bonnes dispositions se retrouvent en France comme elles existent déjà en Suisse, les négociations pourraient utilement être reprises par les deux gouvernements.²

Voici, très honoré M., les quelques observations toutes personnelles que j'ai l'honneur de vous soumettre, en réponse à votre lettre. Je serais très heureux si vos efforts si louables conduisaient au but que tous les hommes sensés des deux pays devraient chercher à atteindre.

2. Cf. aussi la lettre de Lardy à Lachenal du 23 mai 1894: [...] Au point de vue des relations franco-suisses, je ne puis m'empêcher de regretter très réellement la chute de MM. Perier, Raynal et Burdeau [...] ces trois Ministres avaient l'énergie voulue pour amener la Chambre à voter un arrangement commercial avec nous et M. Méline le sentait si bien qu'il avait commencé dans la «République française» hier soir à faire volte-face. Je doute fort qu'il pense de la même manière lorsqu'il y aura au Quai-d'Orsay un nouveau M. Ribot (E 2300 Paris 47).